

Rapport annuel 2020

Robuste.

Sûr.

Durable.

Le Régime demeure robuste
malgré une année tumultueuse.



Table des matières

- 3 | Message du président et du vice-président du Conseil
- 6 | Message du chef de la direction
- 8 | Faits saillants en 2020
- 11 | Commentaire de la direction
 - 12 Financement du Régime
 - 14 Modifications au texte du Régime
 - 15 Investissement responsable
 - 17 Gestion du risque d'investissement
 - 19 Partenaires stratégiques
 - 22 Gestion des risques opérationnels
 - 23 Priorités stratégiques
- 24 | Gouvernance
- 28 | États financiers
- 59 | Survol des dix dernières années



Nous étions
déjà en bonne
position à l'aube
de la pandémie.

Nous poursuivons notre croissance.



Scott Blakey, Président

Anticiper l'avenir permet au Régime de rester pertinent et prêt



Don Smith, Vice-président

Les milieux de travail canadiens évoluent. La pandémie n'a fait qu'accélérer cette réalité. Le Régime s'engage à s'adapter à l'environnement changeant et à évoluer pour répondre aux besoins de nos participants et de nos employeurs. Le maintien de notre promesse à l'égard de la sécurité des prestations exige également une réflexion prospective afin de permettre au Régime de demeurer pertinent pour les milieux de travail canadiens et prêt pour ce que nous réserve l'avenir.

Les milieux de travail évoluent, mais la nécessité d'offrir des pensions de valeur reste la même. Le Régime s'est adapté à cette évolution en lançant DBplus, il y a plus de deux ans. Après une réflexion approfondie et une analyse détaillée des risques, les dirigeants du Régime ont décidé de mettre DBplus à la disposition des employeurs à l'extérieur du système collégial de l'Ontario. DBplus est une conception flexible qui répond aux besoins des employeurs qui veulent des coûts prévisibles au moyen de taux de cotisation fixes et désirent offrir de précieuses pensions viagères à leurs employés.

En tant que dirigeants du Régime, nous croyons fermement qu'un plus grand nombre d'employeurs à travers le Canada devraient avoir accès à un régime de retraite à prestations déterminées.

Depuis le lancement de DBplus, le Régime des CAAT a accueilli plus de 60 nouveaux employeurs et plus de 14 000 participants supplémentaires, et beaucoup d'autres songent à adhérer à cette précieuse conception du Régime des CAAT, qui bénéficie tant aux participants qu'aux employeurs.

Être prêt pour l'avenir nécessite une planification soigneuse et préalable. Cette planification préalable a permis au personnel du Régime de s'adapter rapidement au travail à distance en mars 2020 et de continuer à se concentrer sur la santé financière du Régime et la prestation d'un service exceptionnel aux participants et aux employeurs. Nous sommes très impressionnés par leur professionnalisme et leur dévouement. De plus, nous sommes extrêmement fiers du prix de Julie Cays qui a été nommée Cheffe des placements de l'année par la *Canadian Investment Review*. Il s'agit d'une reconnaissance bien méritée qui reflète l'excellence du Régime.

Il nous faudra sans aucun doute continuer d'évoluer à l'avenir, et nous nous réjouissons à l'idée de relever les défis qui nous attendent, dans l'intérêt de nos participants et de nos employeurs. Nous restons confiants à l'égard du dévouement continu de notre équipe et de la pérennité du Régime.



Scott Blakey,
Président



Don Smith,
Vice-président



Derek W. Dobson,
Chef de la direction et gestionnaire
du Régime

Le Régime demeure robuste malgré une année tumultueuse

L'année 2020 a été difficile pour de nombreux Canadiens, y compris pour de nombreux employeurs et participants au Régime. La pandémie a touché de nombreux aspects de notre vie, mais nos participants peuvent avoir la certitude que le Régime des CAAT demeure robuste.

Nous avons affronté la pandémie avec une réserve de financement saine pour protéger le Régime contre des bouleversements économiques sans précédent, et je suis fier d'annoncer que nous avons terminé l'année encore plus forts. La réserve de financement du Régime est passée à 3,3 milliards de dollars et notre taux de capitalisation a atteint 119 %, c'est-à-dire que le Régime dispose maintenant de 1,19 \$ pour chaque dollar de rente promis.

Ces chiffres sont d'autant plus rassurants que les dirigeants du Régime ont réduit le taux d'actualisation de 20 points de base à 4,95 %. Le taux d'actualisation est une hypothèse clé de l'évaluation, fondée en partie sur les rendements prévus des placements au cours des 20 prochaines années. Le taux d'actualisation est ensuite ajusté pour refléter la tolérance au risque du Régime et mettre l'accent sur la sécurité des prestations.

Plus le taux d'actualisation est faible, plus il est probable que nous atteindrons ou dépasserons les objectifs de placement nécessaires pour assurer la stabilité du Régime. En d'autres termes, un taux d'actualisation plus faible rendra le Régime plus sûr à long terme.

Bien que le taux d'actualisation ait été abaissé pour refléter les attentes futures, nos rendements de placement pour 2020 ont été de 11,1 %, après déduction des frais, ce qui a contribué à un taux de rendement annualisé impressionnant de 9,9 % sur 10 ans.

Nous nous attendons à affronter quelques turbulences alors que le monde continue de s'adapter au coronavirus. Pendant cette période d'incertitude, les dirigeants du Régime ont judicieusement décidé de continuer à constituer une réserve de financement et à renforcer la solidité du Régime.

Le nombre de participants et d'employeurs a considérablement augmenté l'an dernier. Le nombre de participants au Régime a augmenté de 7 500 pour atteindre près de 70 000, et le nombre d'employeurs participants à la fin de l'année était de 111, en hausse par rapport à 76 au début de l'année.

Pour ce qui est de l'avenir, les participants et les employeurs peuvent continuer à avoir confiance dans la robustesse du Régime des CAAT dans un monde incertain.



Derek W. Dobson,
Chef de la direction et
gestionnaire du Régime

Un revenu de retraite viager et prévisible.

Faits saillants en 2020.

Faits saillants en 2020

Le Régime des CAAT compte
des participants dans toutes
les provinces



68 900
participants

augmentation nette de
7 500
participants

43 700
actifs

21 800
retraités

3 400
avec rente différée

111

employeurs
participants

14 syndicats et
associations de
participants

9
industries

Faits saillants en 2020

Capitalisé à

119 %

Baisse du taux d'actualisation du Régime à

4,95 %

Augmentation de la réserve de financement à

3,3 milliards de dollars

Actif net de

15,8 milliards de dollars

Rendement net des
placements de

11,1 %
en 2020

Taux de rendement
annualisé de

9,9 %
sur 10 ans

« Ma rente
est-elle
sure? »

Commentaire de la direction.

Capitalisation du Régime

Le taux de capitalisation réglementaire est un outil de mesure clé de la santé financière du Régime des CAAT, qui souligne la sécurité des prestations. Les autres mesures comprennent les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation (comme le taux d'actualisation), la réserve de financement et les données démographiques du Régime.

La réserve de financement du Régime est passée à 3,3 milliards de dollars, dont 0,2 milliard de dollars proviennent de l'ajout de nouveaux employeurs et participants en 2020. En outre, une réserve supplémentaire de 1,1 milliard de dollars doit encore être comptabilisée dans les évaluations actuarielles futures grâce aux gains de placement reportés au moyen du lissage des actifs.

Cette réserve constitue un important moyen pour assurer la sécurité des prestations et la stabilité des taux de cotisation DBprime, en permettant d'absorber l'impact d'une fluctuation des marchés boursiers, ou encore d'une croissance plus forte que prévu des obligations financières en raison des changements démographiques.

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

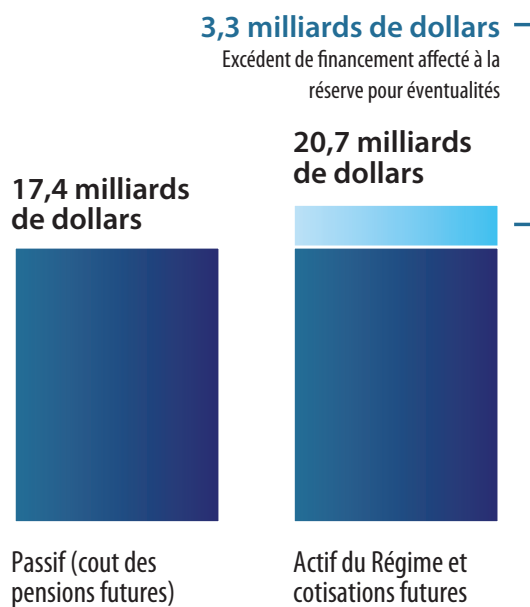
Résultats concernant la capitalisation selon l'approche de continuité (méthode globale modifiée)	1 ^{er} janvier 2021 Évaluation déposée
VALEUR DES ACTIFS :	(en million de dollars)
Valeur marchande de l'actif net	15 628
Ajustement pour lissage	(1 084)
Valeur actualisée des cotisations futures	
Cotisations de base - DBprime	3 485
Cotisations de stabilité - DBprime	1 452
DBplus	1 202
Valeur actuarielle totale de l'actif	20 683
Passif au titre des prestations constituées	12 609
Valeur actualisée des prestations futures destinées aux participants actifs	
DBprime	3 725
DBplus	955
Provision pour les ajustements conditionnels à titre de protection contre l'inflation accordés jusqu'en 2024	124
Total du passif actuariel	17 413
Réserve de capitalisation - avec lissage	3 270

(La valeur marchande de l'actif net diffère des États financiers en raison du calendrier de préparation de l'évaluation actuarielle réglementaire.)

Il est possible que les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Au 1^{er} janvier 2021



L'évaluation actuarielle règlementaire du Régime des CAAT est :

- une détermination ponctuelle de la santé financière du Régime;
- une comparaison du passif (cout des futures pensions) à l'actif du Régime, y compris les futures cotisations et la moyenne lissée des rendements des placements sur 5 ans;
- effectuée sur une base de continuité (suppose que le Régime continuera ses activités);
- préparée par un actuaire indépendant;
- basée sur des hypothèses réalistes au sujet de l'espérance de vie des participants, des gains futurs, des conditions économiques et du rendement des placements;
- déposée tous les trois ans auprès des autorités de réglementation de l'Ontario et des autorités de réglementation fédérales.

Pour en savoir plus sur l'évaluation actuarielle règlementaire du Régime des CAAT, visitez :

www.caatpension.ca/about-us/valuation

Modifications au texte du Régime

En 2020, des modifications ont été apportées au texte du Régime afin d'ajouter de nouveaux employeurs, d'augmenter le nombre de participants de certains employeurs et d'accepter les actifs et les passifs de régimes de retraite qui ont fusionné avec le Régime des CAAT.

Conformément à la situation de capitalisation du Régime telle qu'elle ressort de son évaluation du 1^{er} janvier 2021, le texte du Régime a été révisé pour garantir des augmentations annuelles du salaire moyen dans l'industrie pour les participants actifs DBplus jusqu'en 2024, et pour prolonger jusqu'en 2024 le facteur d'ajustement pour retraite anticipée actuel des participants DBplus qui prennent leur retraite.

Aucune des modifications n'a eu de répercussions négatives sur les droits à prestations.

Dans le cadre de notre engagement envers la transparence, la version la plus récente du texte du Régime est disponible sur notre site Web accompagné d'une version balisée du texte précédent qui montre les changements récents apportés.

Investissement responsable

Le Régime de retraite des CAAT prend très au sérieux son devoir fiduciaire à l'égard des quelque 70 000 participants qui dépendent de lui pour leur verser des prestations de retraite sûres et garanties à vie. En matière de placements, le Régime des CAAT a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme ajusté en fonction du risque afin de protéger les prestations de retraite actuelles et futures.

Les trois principes de base de la Politique d'investissement responsable informent toutes nos décisions d'investissement :

1. Soutien de la bonne gouvernance grâce au vote par procuration

La Politique en matière d'investissement responsable du Régime stipule que le Régime exercera de façon responsable et avisée les droits de vote par procuration que lui confère la détention d'actions et que les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales, environnementales et de gouvernance (ESG) seront examinées en tenant compte des effets des propositions sur la durabilité à long terme de l'entité.

Pour en savoir plus sur le vote par procuration du Régime des CAAT, visitez :

www.caatpension.ca/investments/responsible-investing

2. Engagement des entreprises

Le Régime des CAAT a joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager les organismes de réglementation canadiens et la direction des sociétés publiques canadiennes à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure communication des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance. Le Régime encourage activement les sociétés à améliorer l'information fournie sur les facteurs et les risques liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, afin que les investisseurs soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les risques et les rendements possibles des placements dans leur portefeuille.

Pour en savoir plus sur le soutien du Régime des CAAT envers l'engagement des entreprises, visitez :

www.caatpension.ca/investments/responsible-investing

3. Prise en compte de facteurs ESG dans le processus de gestion des placements

À titre d'investisseur à long terme, le Régime encourage ses gestionnaires de placements à prendre en compte les facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le cadre de leurs activités. L'un des moyens employés pour y arriver consiste à envoyer, tous les ans, un questionnaire aux gestionnaires financiers du Régime et aux associés commandités. Ce questionnaire porte sur la prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion de placements. Le Régime a fait le suivi de ces réponses sur plus de dix ans et a constaté que les gestionnaires de placements tiennent davantage compte de l'incidence des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.

	<p>Principes pour l'Investissement Responsable</p> <p>Le Régime des CAAT est l'un des signataires de l'initiative des Principes pour l'Investissement Responsable, qui est soutenue par l'Organisation des Nations Unies. Il se joint ainsi à plus de 3 500 investisseurs institutionnels dans plus de 80 pays. Les signataires sont convaincus qu'un système financier mondial économiquement efficace et durable récompensera l'investissement responsable à long terme et sera bénéfique pour l'environnement et la société.</p>
	<p>CDP</p> <p>Le Régime des CAAT est signataire du CDP (anciennement intitulé le Carbon Disclosure Project). Agissant au nom de certaines d'investisseurs institutionnels, le CDP encourage les entreprises de par le monde à communiquer des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, sur leur consommation d'eau, et sur leurs stratégies pour gérer les changements climatiques et les risques de déforestation.</p>
	<p>SHARE</p> <p>Le Régime des CAAT est membre de SHARE (Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation). Cet organisme canadien collabore avec des investisseurs institutionnels pour promouvoir des pratiques d'investissement responsable par la propriété active, la recherche et l'éducation. En 2019, SHARE a adhéré au Régime à titre d'employeur participant.</p>
 <p>Pension Investment Association of Canada Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite</p>	<p>Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite</p> <p>Des membres de l'équipe responsable des placements du Régime des CAAT participent activement à l'Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite, soit une organisation qui a pour but de promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, des pratiques d'investissement et de gouvernance saines.</p>
	<p>L'Institutional Limited Partners Association (ILPA)</p> <p>L'Institutional Limited Partners Association (ILPA) est une association sectorielle mondiale composée d'investisseurs commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime des CAAT est membre actif de l'ILPA et a ratifié les principes relatifs au capital-investissement de l'Association. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, de la bonne gouvernance et de la transparence qui forment la base de rapports efficaces entre les commanditaires et les commandités.</p>

Gestion du risque d'investissement

Le programme de placements du Régime de retraite des CAAT est conçu pour assurer un rendement suffisant à long terme et protéger les prestations de retraite, et ce à un niveau de risque raisonnable à l'égard des objectifs stratégiques du Régime.

L'équipe de professionnels de l'investissement met en œuvre la stratégie de placement énoncée par le Conseil des fiduciaires. L'équipe fait des recommandations au Conseil sur la composition de l'actif du Régime, au moyen d'études périodiques de modélisation de l'actif-passif.

La stratégie d'investissement du Régime se réalise à l'aide de relations avec les gestionnaires de placements externes, de placements dans des fonds du marché privé et de coinvestissements (investissements directs dans des sociétés privées aux côtés d'un investisseur principal).

Un portefeuille diversifié est essentiel à la gestion du risque

Le portefeuille de placement du Régime se divise en trois grandes catégories : les instruments sensibles aux taux d'intérêt, les instruments sensibles à l'inflation et les instruments d'amélioration du rendement.

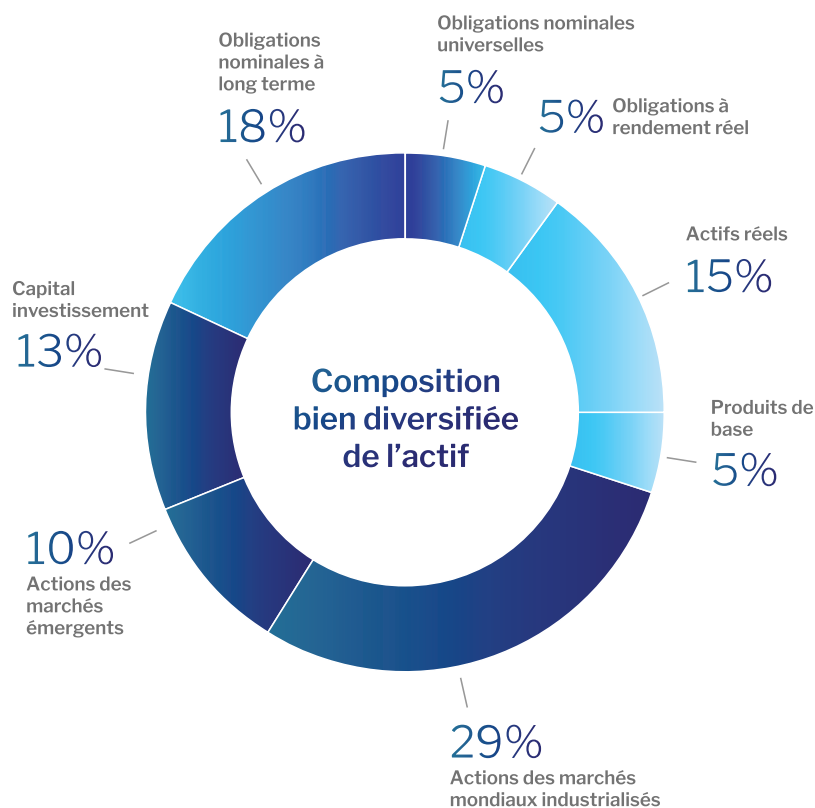
Les instruments sensibles aux taux d'intérêt et ceux qui sont sensibles à l'inflation aident à compenser les répercussions des variations des taux d'intérêt et de l'inflation sur l'évaluation des paiements des rentes du Régime. Les classes d'actifs sensibles aux taux d'intérêt comprennent les obligations à long terme et universelles alors que les classes d'actifs sensibles à l'inflation comprennent les actifs réels (immobilier et infrastructure), les obligations à rendement réel et les produits de base.

Les actifs améliorant le rendement, comprenant des actions publiques et privées, aident le Régime à atteindre son taux de rendement prévu et à maintenir des taux de cotisation adéquats et stables pour les participants et employeurs DBprime, et permettent l'octroi continu de prestations conditionnelles à tous les participants.

Modélisation de l'actif-passif

Les fonds de la caisse sont bien diversifiés et investis dans diverses catégories d'actifs.

Le Régime effectue une étude de modélisation de la gestion actif-passif (GAP) au moins tous les trois ans pour valider ses projections financières en fonction de divers scénarios économiques et démographiques et pour déterminer si des ajustements de la composition de l'actif sont nécessaires. La plus récente étude de la GAP a été menée en 2019. Sur la base des résultats de l'étude, l'énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) a été revu et mis à jour. Le point de référence du portefeuille d'actifs réels a été ajusté pour refléter la baisse des rendements futurs attendus des investissements en actifs réels à l'échelle mondiale et l'obligation de couvrir une partie de l'exposition au risque de change dans les instruments d'amélioration du rendement a été supprimée.



Partenaires stratégiques

L'équipe des placements du Régime des CAAT supervise la mise en œuvre et contrôle la composition de l'actif auprès de plus de 60 gestionnaires de fonds et de placements dont les activités s'étendent sur des sociétés ouvertes ou fermées. En outre, le recours à des coinvestissements dans des instruments de sociétés privées demeure une composante majeure de ces portefeuilles.

Aux fins de la sélection de gestionnaires de fonds et de placements ainsi que de partenaires de coinvestissement à recommander au comité du portefeuille du Conseil des fiduciaires – et en vue de leur surveillance continue – l'équipe des placements adopte une approche rigoureuse à la diligence raisonnable. De cette façon, l'équipe retient les services de gestionnaires de fonds et de placements qui répondent aux critères suivants :

- des intérêts compatibles à ceux du Régime;
- des équipes unies et très performantes;
- de solides feuilles de route établies à l'aide de stratégies de placements convaincantes et durables; et
- en ce qui concerne les fonds d'investissement, une volonté d'accorder aux investisseurs des droits et des protections raisonnables.

Dans le cadre de ces processus, qui varient selon les catégories de placements dans les sociétés cotées et fermées et les coinvestissements, une foule de facteurs liés à l'entreprise sont pris en considération : la structure, l'effectif, la stratégie et le processus d'investissement, les caractéristiques du portefeuille, la place accordée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Revue des marchés en 2020

Après de fortes baisses dues aux inquiétudes liées à la pandémie au premier trimestre de 2020, les marchés boursiers mondiaux ont effectué un retour en force sur le reste de l'année. Ce rebond a été propulsé à l'échelle mondiale par diverses formes d'assouplissement des banques centrales et des mesures fiscales mises en œuvre par les gouvernements pour aider les ménages et les entreprises à faire face aux perturbations des flux de trésorerie. À la fin de l'année, la reprise a été d'autant plus soutenue par l'optimisme à l'égard de l'approbation des vaccins, d'autres mesures de stimulation stratégique et la clarté du résultat des élections américaines.

Le rendement des actions des marchés mondiaux industrialisés a été particulièrement élevé dans le secteur de la technologie et aux États-Unis, l'indice S&P 500 affichant un rendement de 16,3 % en dollars canadiens pour l'année. À 16,2 % en dollars canadiens, le rendement de l'indice MSCI Marchés émergents a également été solide en 2020. En revanche, le rendement de l'indice composé S&P/TSX a été inférieur, à 5,6 %, en grande partie à cause des vents contraires qu'ont essuyés les secteurs de l'énergie et des finances, où le marché canadien est plus concentré.

Les réponses monétaires et fiscales à la pandémie ont entraîné des baisses importantes des taux d'intérêt, le taux directeur de la Banque du Canada passant de 1,75 % au début de 2020 à 0,25 % à la fin de l'année. Les rendements des obligations ont également baissé, ce qui a entraîné de bons rendements pour les portefeuilles de titres à revenu fixe canadiens.

Au cours de l'année, le dollar canadien a gagné 2,0 % par rapport au dollar américain et s'est replié de 7,0 % par rapport à l'euro.

Investissement axé sur le long terme

L'actif du Régime s'élevait à 15,8 milliards de dollars à la fin de 2020, par rapport à 13,5 milliards de dollars à la fin de 2019. La caisse a réalisé un rendement de 11,1 % en 2020, après déduction des frais de gestion, ce qui lui a permis de nettement dépasser le taux d'actualisation du Régime à 5,15 %. Au cours de l'évaluation du 1^{er} janvier 2021, le taux d'actualisation a été abaissé à 4,95 %.

Au cours des dix dernières années, le Régime a enregistré un taux de rendement annualisé de 9,9 %, déduction faite des frais de gestion.

En termes absolus, toutes les catégories d'actifs ont contribué positivement au rendement en 2020, à l'exception des produits de base, les actions des marchés mondiaux industrialisés, les actions des marchés émergents et les obligations à long terme étant les plus importants.

RENDEMENT DE LA CAISSE COMPARÉ AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

(Annualisé)

	1 AN	5 ANS	10 ANS
Rendement nominal du Régime	11,1 %	10,2 %	9,9 %
Portefeuille de référence	10,7 %	8,8 %	8,5 %
Régime des CAAT vs portefeuille de référence	+ 0,4 %	+ 1,4 %	+ 1,4 %

Il est possible que les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

À 11,1 %, le rendement de la caisse a été supérieur de 0,4 % au rendement du portefeuille de référence pour l'année, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Ces dix dernières années, la caisse a dépassé de 1,4 % par année le rendement de son portefeuille de référence, déduction faite des frais de gestion.

La performance de chaque catégorie d'actifs se mesure par rapport au rendement d'un portefeuille de référence, comme l'indique le tableau ci-dessous. Toutes les catégories d'actifs ont obtenu un rendement supérieur à celui de leurs portefeuilles de référence en 2020, à l'exception des actions des marchés mondiaux développés.

COMPARAISON DU RENDEMENT NET DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS PAR RAPPORT AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE EN 2020

Au 31 décembre 2020 (après déduction des dépenses)

Catégorie d'actifs	Placements du Régime des CAAT** (en million de dollars)	Rendement du Régime des CAAT en 2020	Portefeuille de référence	Rendement du portefeuille de référence	Valeur ajoutée
Sensible aux variations des taux d'intérêt					
Obligations nominales à long terme	2 837 \$	13,5 %	Indice des obligations à long terme FTSE Canada	11,9 %	1,6 %
Obligations nominales universelles	723 \$	9,9 %	Indice obligataire universel FTSE Canada	8,7 %	1,2 %
Sensible à l'inflation					
Obligations à rendement réel	763 \$	13,1 %	Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel	13,1 %	0,0 %
Actifs réels	2 353 \$	7,0 %	IPC + 4 %	5,0 %	2,1 %
Produits de base	787 \$	(21,9 %)	Indice des produits de base S&P GSCI	(25,1 %)	3,2 %
Amélioration du rendement					
Actions des marchés mondiaux développés*	4 619 \$	11,8 %	Indice MSCI World	13,9 %	(2,0 %)
Actions des marchés émergents	1 616 \$	19,7 %	Indice MSCI Marchés émergents	16,2 %	3,5 %
Capital investissement	2 080 \$	17,6 %	MSCI ACWI + 3 %	17,2 %	0,4 %

*Les actions des marchés mondiaux industrialisés comprennent les portefeuilles Actions canadiennes, Actions américaines, Actions internationales et Actions mondiales.

**Les actifs investis reflètent les expositions effectives (expositions réelles plus les positions de recouvrement).

Il est possible que les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

Gestion des risques opérationnels

Gestion des risques d'entreprise

Le Régime administre les pensions conformément à tous les règlements tout en fournissant des renseignements et des services de qualité aux participants et aux employeurs. Il s'agit notamment de gérer les technologies de l'information habilitantes et un programme en croissance pour protéger le Régime contre le risque opérationnel, y compris le maintien de la continuité des activités. L'accent mis par le Régime des CAAT sur la continuité des activités a permis une transition en douceur vers le travail à distance en 2020.

Cyberrisque

Le Régime des CAAT prend très au sérieux la nécessité de gérer le risque de cybersécurité. En 2020, nous avons mis en œuvre des pratiques pour répondre aux besoins supplémentaires découlant du travail à distance du personnel et des menaces de plus en plus sophistiquées d'ingénierie sociale et d'hameçonnage. Afin d'assurer la sécurité et la stabilité de tous nos environnements, d'importantes améliorations ont été apportées en 2020 pour améliorer la sécurité des courriels, la protection des pare-feux, l'infrastructure des serveurs et l'expérience utilisateur.

Le Régime évalue actuellement les menaces en temps réel, surveille les vulnérabilités et sensibilise le personnel de manière proactive. Aujourd'hui, nous sommes bien positionnés, avec une solide pratique de la cybersécurité et de l'atténuation des risques.

Les attestations sont essentielles au respect de la réglementation

Chaque année, les employeurs doivent fournir une attestation de leur conformité aux processus administratifs du Régime. Le processus aide le Régime et les employeurs à trouver des façons d'améliorer progressivement les processus administratifs.

Processus de confirmation de la rente

Dans le cadre de son devoir fiduciaire envers tous les participants, le Régime demande chaque année à tous les participants retraités et survivants de remplir et de retourner un formulaire de confirmation de leur rente. Le processus de confirmation rappelle aux participants retraités qu'ils ont l'obligation d'informer le Régime des changements, ce qui atténue le risque de verser une rente à toute personne autre que celles qui y ont droit. En 2020, en raison de la pandémie, nous avons offert des options de confirmation supplémentaires. Les participants retraités et les survivants peuvent maintenant confirmer les paiements de rente par la poste, par téléphone ou par courriel, et peuvent soumettre des formulaires au moyen d'un système sécurisé de téléversement de documents.

Priorités stratégiques

La sécurité des prestations et la croissance des adhésions demeurent en tête des priorités stratégiques du Régime des CAAT. Les autres principes à respecter sont que les participants et les employeurs reçoivent une valeur en échange de leurs cotisations, que les décisions de financement tiennent compte de l'équité entre les générations et les groupes de participants, et que, pour les participants à la conception DBprime, les taux de cotisation soient maintenus stables et prévisibles.

Trois initiatives stratégiques se poursuivent :

- **La promotion des régimes de retraite PD modernes** – est l'une des principales activités de défense d'intérêts du Régime. Cette initiative favorise les gains d'efficacité et d'autres avantages des régimes PD modernes pour les participants et la société, à titre de solution durable pour assurer la sécurité du revenu de retraite.
- **La croissance du nombre et la diversification des participants** – soit l'augmentation et la diversification de la participation, grâce à de nouveaux employeurs participants, aux groupes d'employés et à des fusions avantageuses avec d'autres régimes. Par le biais d'une meilleure mise en commun des risques, de gains d'efficacité et de l'amélioration de l'accès à des régimes de retraite d'employeurs surs, le Régime sera plus solide.
- **Accroître le nombre de champions du Régime** – l'accent est mis sur des efforts pour mieux faire connaître et comprendre aux participants et aux employeurs la valeur que leur procure le Régime, pour eux et leur organisation. Ainsi, ils pourront tirer le meilleur parti des nombreuses caractéristiques du Régime et deviendront des défenseurs bien informés du Régime des CAAT.

Les stratégies du Régime des CAAT en matière de ressources humaines, de gestion stratégique des risques et de l'excellence opérationnelle représentent des initiatives permanentes qui sont essentielles au succès du Régime.

LES PRIX DÉCERNÉS AU RÉGIME REFLÈTENT LE SUCCÈS DE SA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Régime des CAAT a été classé au **1^{er} rang des régimes de retraite affichant la plus rapide croissance au Canada** par Benefits Canada, dans un article publié en 2020, sur la base des résultats de 2019.

Julie Cays, cheffe des placements au Régime des CAAT, a été nommée **cheffe des placements de l'année pour 2020** par la Canadian Investment Review.

Le Régime des CAAT a également été nommé parmi les **meilleurs employeurs du Grand Toronto** pour l'année 2021, et il a décroché une place dans la liste des **cultures d'entreprise les plus admirées au Canada**, de Waterstone Human Capital.

Notre modèle unique.

Aider les participants à prendre
leur retraite avec confiance.

Un modèle de gouvernance paritaire : les participants et les employeurs sont représentés en nombre égal

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions touchant les prestations et la capitalisation par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. La structure de gouvernance paritaire est essentielle au bon fonctionnement des régimes de retraite canadiens mondialement reconnus.

Les dirigeants du Régime sont nommés par le Comité de parrainage, qui représente : le Conseil des employeurs des collèges (CEC), au nom des conseils d'administration des collèges de l'Ontario, le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO).

Conseil des fiduciaires

Les fiduciaires sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil des fiduciaires définit la politique d'investissement et les niveaux de risque de financement qu'il juge adéquats compte tenu des obligations à long terme du Régime et établit les politiques sur l'administration des prestations.

Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres : six membres représentent les employés (quatre sont nommés par le SEFPO; un est nommé par l'APACO et le dernier est nommé en alternance par les organismes qui représentent les employés); tandis que les six autres représentent les employeurs et sont nommés par le CEC.

COMPOSITION DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Scott Blakey

est président du Conseil des fiduciaires et fiduciaire des employeurs

Don Smith

est vice-président et fiduciaire des employés

Virginia Di Monte

est fiduciaire des employés

Rasho Donchev

est fiduciaire des employés

David Haley

est fiduciaire des employés

Karen Mcrae

est fiduciaire des employeurs

Alnasir Samji

est fiduciaire des employeurs

Michael Seeger

est fiduciaire des employés

Kareen Stangherlin

est fiduciaire des employeurs

Beverley Townsend

est fiduciaire des employeurs

Gretchen Van Riesen

est fiduciaire des employeurs

Kim Watkins

est fiduciaire des employés

Comité de parrainage

La priorité du Comité de parrainage est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations. En outre, le Comité approuve les demandes de nouveaux employeurs qui veulent adhérer au Régime.

Le Comité de parrainage se compose de huit membres : quatre membres représentent les employés (trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO), tandis que les quatre autres représentent les employeurs et sont nommés par le CEC.

COMPOSITION DU COMITÉ DE PARRAINAGE

Veneise Samuels

est coprésidente représentante des employés
(nommée par le SEFPO)

Brian Tamblyn

est coprésident représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs des collègues)

Riley Burton

est représentant des employés
(nommé par l'APACO)

Ross Gascho

est représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs des collègues)

Cheri Hearty

est représentante des employés
(nommée par le SEFPO)

Steve Hudson

est représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs des collègues)

Shawn Pentecost

est représentant des employés
(nommé par le SEFPO)

Anne Sado

est représentante des employeurs
(nommée par le Conseil des employeurs des collègues)

Les dirigeants du Régime tiennent à exprimer leur reconnaissance envers Harry Gibbs, fiduciaire et, plus récemment, coprésident du comité du portefeuille, pour les longs et éminents services qu'il a rendus au Régime. Les dirigeants sont également reconnaissants envers Patrick Kennedy, membre du Comité de parrainage et tout récemment coprésident, et lui adressent leurs meilleurs à l'occasion de son départ à la retraite. Les dirigeants du Régime souhaitent la bienvenue à Kareen Stangherlin au Conseil des fiduciaires et à Shawn Pentecost au Comité de parrainage.

Sous-comités

Cette égalité représentative et délibérative se retrouve également au sein des sous-comités du Conseil des fiduciaires dont le rôle consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil sur des questions précises :

Comité d'audit : évalue l'efficacité de l'organisme en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels, y compris le cyberrisque. Il veille à la fiabilité des déclarations financières et examine les états financiers annuels.

Comité des finances et de l'administration : s'occupe du financement et de l'administration du Régime, des lois, des litiges concernant le Régime, ainsi que de la nomination et de l'évaluation des conseillers actuariels et des avocats-conseils. Le comité assure également la supervision des systèmes d'information, et passe en revue les dépenses et les budgets du Régime.

Comité de gestion : assure le fonctionnement et la prise de décisions efficaces du Conseil des fiduciaires et supervise les activités de ressources humaines du chef de la direction et gestionnaire du Régime.

Comité du portefeuille : élabore et recommande l'Énoncé des politiques et des procédures de placement et les politiques connexes, notamment celles qui concernent l'investissement responsable et les placements dans des instruments dérivés.

Sous-comité des appels : entend les appels des participants relativement à l'interprétation des règlements du Régime par son personnel.

Politique de financement

La Politique de financement guide l'orientation à long terme du Régime sur la sécurité des prestations et la stabilité des cotisations, tout en essayant de satisfaire le désir d'équité. La Politique aide le Régime à atteindre ces objectifs, tout en gérant la volatilité à court terme.

La Politique de financement est un outil fondamental d'aide à la décision dont se servent les dirigeants pour atteindre les objectifs du Régime. La Politique de financement définit pour le Régime six niveaux de capitalisation et établit des lignes directrices pour chacun d'entre eux. Les dirigeants du Régime disposent de trois outils de contrôle du financement : les réserves, les cotisations de stabilité (pour la conception DBprime) et les prestations conditionnelles.

Chaque évaluation actuarielle déposée permet de déterminer le taux de capitalisation du Régime et de savoir à quel niveau il se situe, selon la Politique de financement. Le tableau ci-dessous indique ce qui est offert à chaque niveau de capitalisation.

L'ordre de priorité et le choix du moment des options à chaque niveau de financement ne sont pas définis. Il est donc possible de prendre des décisions qui traduisent l'évolution des besoins des parties prenantes, l'environnement actuel du secteur de la retraite ou les nouveaux risques courus par le Régime. Au 1^{er} janvier 2021, le Régime se situe au niveau 4 de sa Politique de financement.

	MOYENS DE CONTRÔLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
DBprime	Cotisations de stabilité	3 % ou plus	3 %	3 %	Envisager de 1 % à 3 %	Envisager de 0 % à 1 %	0 % (Envisager réduire le taux de cotisation)
Commun	Réserves pour taux d'actualisation	Entièrement utilisées	Négligeables	Envisager jusqu'à 0,5 %	Envisager jusqu'à 1 %	1 % plus une hausse du passif allant jusqu'à 7,5 %	Fonds supplémentaires jusqu'à concurrence de la limite fiscale
	Prestations futures	Envisager des réductions temporaires	Envisager l'annulation des réductions temporaires				Envisager une amélioration des prestations (augmentations ponctuelles)
	Augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation post-retraite (75 % de l'IPC)	Aucune	Payée	Payée plus envisager la rétroactivité	Payée plus constitution des réserves	Payée plus constitution des réserves	Envisager des augmentations au-delà de 75 % de l'IPC
DBplus	Augmentation des prestations de préretraite (100 % du SMI)	Aucune	Aucune	Payée	Payée plus envisager de la rétroactivité	Payée	Payée
	Facteur de retraite pour rente annuelle viagère	Envisager une réduction dessous 8,5 %	8,5 % et envisager de la rétroactivité	8,5 %	8,5 %	Envisager de 8,5 % à 9,5 %	9,5 % (envisager une augmentation au-delà de 9,5 %)
	Facteur de retraite anticipée (à partir de 65 ans)	5 % ou plus	5 %	5 %	Envisager 3 %, 4 % ou 5 % (actuellement 3 %)	3 %	3 %

Une stratégie de résilience.

États financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Le Conseil des fiduciaires a retenu les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée à titre d'actuaire externes pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif évalués sur une base de continuité du Régime en vue de leur inclusion dans les états financiers. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

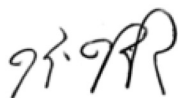
Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et aux rapports de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion en ce qui a trait aux états financiers annuels.



Derek W. Dobson,
Chef de la direction et
gestionnaire du Régime



Kevin Rorwick,
Chef de la direction
et chef des finances

Le 19 avril 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'administrateur du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2020, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de son excédent pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (NCRR).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCRR, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au

sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 19 avril 2021

Opinion des actuaires

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2020, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2020;
- les données sur la participation au 31 décembre 2019 fournies par le Conseil;
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du Manuel de comptables professionnels agréés du Canada, qui porte sur la comptabilité des états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2020, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation réglementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite [Ontario]*), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2020 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Bill Watson, F.C.I.A.
Mercer (Canada) Limitée
Marsh & McLennan Companies
Le 19 avril 2021



Joseph Fung, F.C.I.A.

État de la situation financière

31 décembre

(en milliers de dollars)	2020	2019
Actif		
Placements (note 3)	16 678 728 \$	14 249 879 \$
Actif lié à des placements (note 3a)	734 828	413 355
Cotisations à recevoir de l'employeur (note 11)	18 931	16 302
Cotisations à recevoir des participants (note 11)	18 861	16 275
Autres actifs (note 7)	29 175	18 745
	17 480 523 \$	14 714 556 \$
Passif		
Passifs relatifs aux placements (note 3a)	1 605 772	1 148 466
Créditeurs et charges à payer (note 8)	28 473	23 677
	1 634 245	1 172 143
Actif net disponible pour le service des prestations	15 846 278 \$	13 542 413 \$
Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)	12 723 844	11 339 421
Excédent règlementaire (note 10)	3 270 120	2 857 741
Écarts de mesure entre l'excédent règlementaire et l'excédent comptable (note 10)	(147 686)	(654 749)
Excédent	3 122 434 \$	2 202 992 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires
Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie



Scott Blakey, Président



Don Smith, Vice-président

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2020	2019
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations (note 11)	588 062 \$	538 972 \$
Revenu de placement (note 12)	1 575 523	1 730 665
Revenu non lié aux investissements (note 13)	3 137	-
Transfert des actifs provenant du régime de retraite (note 19)	788 117	1 005 784
	2 954 839	3 275 421
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations (note 14)	601 369	514 565
Frais de gestion des placements (note 15)	10 831	8 449
Frais de gestion des prestations de retraite (note 15)	38 774	27 561
	650 974	550 575
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 303 865	2 724 846
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	13 542 413	10 817 567
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	15 846 278 \$	13 542 413 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	11 339 421 \$	9 653 892 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations constituées (note 9)		
Intérêts sur les prestations constituées	591 704	536 580
Prestations constituées	343 673	301 813
Changements touchant les hypothèses actuarielles	376 323	486 103
Hypothèses relatives aux obligations au titre des régimes de retraite (note 19)	641 951	795 677
Pertes actuarielles	32 141	79 921
	1 985 792	2 200 094
Diminution des obligations au titre des prestations constituées		
Prestations versées (note 14)	601 369	514 565
	601 369	514 565
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	1 384 423	1 685 529
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	12 723 844 \$	11 339 421 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'excédent

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Excédent, au début de l'exercice	2 202 992 \$	1 163 675 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 303 865	2 724 846
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	(1 384 423)	(1 685 529)
Excédent, à la fin de l'exercice	3 122 434 \$	2 202 992 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires

NOTE 1 : DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs partout au Canada. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Certaines dispositions sont différentes pour les services passés d'un régime antérieur qui sont reproduits dans le Régime des CAAT à la suite d'une fusion. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au Texte du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

Généralités

Le Régime des CAAT est un régime de retraite contributif à prestations déterminées composé de deux conceptions intégrées : DBprime et DBplus. DBprime offre une pension basée sur les revenus et le service validables, tandis que DBplus offre une pension basée sur les cotisations totales au Régime. Les deux conceptions du Régime sont financées par les cotisations des employés et des employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : le Conseil des employeurs des collèges, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO ») (collectivement, les « promoteurs »). Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime – employés par certains employeurs participants – visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante n'incombe au Régime.

Financement

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et le niveau de la capitalisation du Régime en fonction des hypothèses approuvées par le Conseil des fiduciaires, et des niveaux de prestations et de cotisations DBprime approuvées par le Comité de parrainage. Le Régime affecte l'excédent à la réserve, détermine les taux de cotisation de stabilité aux termes de la conception DBprime et accorde des augmentations conditionnelles des prestations conformément à sa Politique de financement.

Rentes de retraite

DBprime

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des 60 meilleurs mois consécutifs de salaire admissible et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) à tout âge dès que la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) à l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

DBplus

Une rente de retraite basée sur le total des cotisations versées au Régime (cotisations de l'employé et de l'employeur), multiplié par un facteur de retraite annuel au cours de chaque année de participation. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à 65 ans. Avant cette date, les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

Prestations de décès

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant actif ou du retraité.

Transférabilité

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite. Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

Indexation des prestations

Certaines prestations de retraite versées sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. D'autres prestations de retraite admissibles peuvent faire l'objet d'ajustements en fonction de l'inflation, sous réserve de la situation de capitalisation du Régime.

Des augmentations aux prestations de retraite DBplus accumulées par les participants actifs sont accordées en janvier de chaque année avant la retraite du participant en fonction de l'augmentation du salaire moyen dans l'industrie (SMI) et de la situation de capitalisation du Régime.

Politique de financement

La Politique de financement du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit la constitution des réserves, et/ou des variations précises des taux de cotisation aux termes de la conception DBprime, et/ou des augmentations conditionnelles précises aux prestations. En cas de déficit de capitalisation, aucune augmentation conditionnelle à titre de protection contre l'inflation ne sera accordée. Pour les participants DBprime, une diminution des futures prestations de retraite accumulées ou une hausse des taux de cotisation pourrait aussi être requise. Pour les participants DBplus, les augmentations SMI ne seraient pas accordées et une réduction des prestations futures accumulées pourrait aussi être requise.

NOTE 2 : RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers présentent, en dollars canadiens, l'information financière du Régime à titre d'unité comptable indépendante des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (*chapitre 4600 – Régimes de retraite*) (« chapitre 4600 ») du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada - Comptabilité »). Comme l'exige le chapitre 4600, le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont évalués à la juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au cout, ajusté en fonction des taux de change, ce qui, conjointement avec les intérêts courus à recevoir, se rapproche de la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au cout amorti, ce qui correspond approximativement à la valeur marchande.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.
- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon les flux de trésorerie futurs estimés qui seront versés à l'investisseur, lesquels sont ensuite actualisés en tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.
- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les évaluations de biens immobiliers sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.

- Les instruments financiers dérivés sont évalués selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant.

Revenu de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le coût moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les coûts de transaction engagés sont des charges et sont présentés séparément en déduction du revenu de placement.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des revenus connexes et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)(o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 3 : PLACEMENTS

3(a) – Sommaire des placements

(en milliers de dollars)	2020		2019	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Placements				
Placements à court terme	1 381 852 \$	1 407 873 \$	1 268 851 \$	1 284 973 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	4 874 005	4 539 237	4 287 053	4 140 476
Actions (note 3c)	6 017 774	5 007 587	5 495 408	4 772 960
Infrastructure	1 389 413	1 091 479	1 118 367	872 697
Capital-investissement	2 080 559	1 503 190	1 254 945	892 570
Biens immobiliers	935 125	637 296	825 255	504 957
Placements	16 678 728 \$	14 186 662 \$	14 249 879 \$	12 468 633 \$
Actif lié à des placements				
Produit à recevoir	35 756 \$	35 756 \$	23 880 \$	23 880 \$
Créances clients non réglées	2 135	2 135	41 292	41 292
Sommes à recevoir liées aux ventes de longue date	563 931	572 391	221 431	224 816
Actifs liés aux produits dérivés (note 5)	133 006	9 359	126 752	8 617
Éléments d'actif liés aux placements	734 828 \$	619 641 \$	413 355 \$	298 605 \$
Éléments du passif liés aux placements				
Titres vendus en vertu d'une convention de rachat	(158 796) \$	(158 796) \$	- \$	- \$
Dettes fournisseurs non réglées	(3 749)	(3 749)	(135 048)	(135 048)
Achats de longue date non réglés	(1 430 747)	(1 451 840)	(1 004 697)	(1 013 032)
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	(12 480)	(7 047)	(8 721)	(3 195)
Éléments du passif liés aux placements	(1 605 772) \$	(1 621 432) \$	(1 148 466) \$	(1 151 275) \$
Placements nets	15 807 784 \$	13 184 871 \$	13 514 768 \$	11 615 963 \$

3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

	2020		2019	
Gouvernement du Canada ¹	1 559 460 \$	1 413 020 \$	1 433 440 \$	1 370 311 \$
Gouvernements provinciaux	1 933 862	1 813 352	1 597 474	1 534 738
Administrations municipales	57 410	53 571	49 424	48 160
Sociétés	771 903	715 463	675 597	654 858
À l'étranger	551 370	543 831	531 118	532 409

¹ Les obligations des gouvernements comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements.

3(b) suite

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

	2020	2019
(en milliers de dollars)	Juste valeur	Juste valeur
De 1 an à 5 ans	409 248 \$	439 686 \$
De 6 à 10 ans	644 921	629 931
De 11 à 20 ans	1 194 210	1 049 353
Plus de 20 ans	2 625 626	2 168 083
Total des titres à revenu fixe	4 874 005 \$	4 287 053 \$

3(c) – Placements en actions

Les actions comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

	2020		2019	
(en milliers de dollars)	Juste valeur	%	Juste valeur	%
États-Unis	2 362 911 \$	39,3	2 230 036 \$	40,6
Asie-Pacifique	1 545 176	25,7	1 084 348	19,7
Europe (sauf le Royaume-Uni)	673 124	11,2	787 157	14,3
Japon	454 542	7,6	441 090	8,0
Autres	310 893	5,1	200 722	3,7
Canada	255 854	4,3	346 531	6,3
Royaume-Uni	226 145	3,7	249 659	4,6
Amérique latine	189 129	3,1	155 865	2,8
Total des actions	6 017 774 \$	100,0	5 495 408 \$	100,0

3(d) – Sommaire des placements importants

Au 31 décembre 2020, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le coût était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements :

(en milliers de dollars)	Juste valeur	Coût
Placements à court terme		
Bons du Trésor des États-Unis	779 236 \$	789 823 \$
Titres à revenu fixe		
Government National Mortgage Association Mortgage Purchase Commitment	175 840	178 393
Obligations du gouvernement du Canada	1 481 996	1 337 369
Obligations de la province de l'Alberta	238 787	221 358
Obligations de la province de l'Ontario	796 972	748 313
Obligations de la province de Québec	510 875	482 236
Actions		
Acadian Emerging Market Small-Cap Fund	310 821	233 416
Arrowstreet Global World Alpha Extension Fund	1 038 697	1 002 774
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	445 348	402 744
GMO Emerging Domestic Opportunities Fund V	726 498	627 748
IShares Core S&P Midcap ETF	200 866	157 393
Symmetry International Fund Limited	194 466	200 388
Immobilier		
Carlyle Property Investors, L.P.	266 140	263 239
Fonds immobilier Greystone	491 493	207 873

3(e) – Prêts de titres

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2020, les placements du Régime comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 1 695 412 k\$ (1 290 843 k\$ en 2019). La juste valeur des garanties reçues au titre de ces prêts était de 1 781 829 k\$ (1 366 572 k\$ en 2019). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 3 005 k\$ (2 209 k\$ en 2019) et est compris au poste Autres produits à la note 12.

NOTE 4 : GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée respectivement comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses de longévité et de retraite sont importantes, car elles ont une incidence sur le nombre de paiements de pension prévus aux participants. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale du ratio total de capitalisation et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un Énoncé des politiques et objectifs de placement (maintenant nommé l'Énoncé des politiques et procédures de placement [l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. La dernière révision de l'Énoncé a eu lieu le 24 novembre 2020; aucune modification notable n'a été effectuée.

L'Énoncé comprend huit grandes catégories d'actifs. Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. On s'attend à ce que le taux de rendement annuel du Régime soit égal ou supérieur à l'indice composé. Sur une période à long terme d'au moins 10 ans, le taux de rendement, sans l'inflation, devrait être supérieur à 4,5 %. Aux 31 décembre 2020 et 2019, les actifs du Régime étaient répartis dans les fourchettes de répartition autorisées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs, y compris l'effet des dérivés et l'indice de référence associé :

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2020		2019	
		Fourchette de répartition	Répartition actuelle	Fourchette de répartition	Répartition actuelle
Instruments de couverture du passif		29 à 71 %	47,1 %	29 à 71 %	47,0 %
Obligations nominales à longue échéance	Indice des obligations à long terme FTSE TMX	10 à 25 %	18,0 %	10 à 25 %	17,8 %
Obligations nominales universelles	Indice obligataire universel FTSE TMX	3 à 7 %	4,6 %	3 à 7 %	4,9 %
Obligations à rendement réel	Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel	3 à 7 %	4,8 %	3 à 7 %	5,1 %
Actifs réels	IPC + 4 %	10 à 25 %	14,7 %	10 à 25 %	14,5 %
Produits de base	S&P GSCI	3 à 7 %	5,0 %	3 à 7 %	4,7 %
Instruments d'amélioration du rendement		33 à 67 %	52,6 %	33 à 67 %	52,7 %
Actions des marchés mondiaux développés	Indice MSCI World	20 à 35 %	29,2 %	20 à 35 %	33,1 %
Actions des marchés émergents	Indice MSCI Marchés émergents	8 à 12 %	10,2 %	8 à 12 %	10,5 %
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %	5 à 20 %	13,2 %	5 à 20 %	9,1 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	s. o.	s. o.	0,3 %	s. o.	0,3 %
Total des placements		100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change au 31 décembre se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2020			2019
	Exposition brute	Effet des dérivés	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	7 553 899 \$	(1 621 919) \$	5 931 980 \$	2 850 057 \$
Euro	826 386	(209 731)	616 655	143 526
Autres devises	584 944	48 732	633 676	451 788
Yen japonais	342 542	-	342 542	145 215
Livre sterling	347 543	(172 477)	175 066	91 271
Dollar de Hong Kong	217 566	(9 749)	207 817	112 047
Franc suisse	86 292	(15 053)	71 239	23 523
Total en devises	9 959 172	(1 980 197)	7 978 975	3 817 427
Dollar canadien	5 814 391	2 014 418	7 828 809	9 697 341
Placements nets	15 773 563 \$	34 221 \$	15 807 784 \$	13 514 768 \$

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain ou une perte de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2020 entraînerait un gain ou une perte de 398 949 k\$ (190 871 k\$ en 2019).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2020, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 15,0 années (14,4 années en 2019). Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 616 millions de dollars (573 millions de dollars en 2019). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 614 millions de dollars (571 millions de dollars en 2019).

Voir la note 10 au sujet de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur l'excédent réglementaire du Régime.

Risque lié au marché des actions

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Aux 31 décembre, une variation de 10 % de la valeur de l'indice de référence aurait entraîné la variation suivante du pourcentage de la valeur de la catégorie d'actions de sociétés ouvertes, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence :

(en milliers de dollars)	2020		2019	
	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte
Actions des marchés mondiaux développés	10,0 %	480 066 \$	9,7 %	434 209 \$
Actions des marchés émergents	10,5 %	177 433 \$	10,2 %	134 516 \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 20 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa Politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des placements en instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, aux 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il comprend les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit seulement; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Placements à court terme	1 381 852 \$	1 268 851 \$
Titres à revenu fixe	4 874 005	4 287 053
Montants à recevoir liés aux produits dérivés	133 007	126 752
Intérêts à recevoir	20 333	15 959
Autres actifs	21 239	11 866
Titres prêtés	1 695 412	1 290 843
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	21 976	20 646
Exposition maximale totale	8 147 824 \$	7 021 970 \$

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
AAA	1 758 941 \$	1 586 934 \$
AA	718 171	941 563
A	1 513 703	1 023 431
BBB ou moins	883 190	735 125
	4 874 005 \$	4 287 053 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2020, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 3 493 322 k\$ (3 030 914 k\$ en 2019). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 1 381 852 k\$ (1 268 851 k\$ en 2019), qui représente principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

NOTE 5 : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses règlementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.
- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils ont également été utilisés pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des fonds d'infrastructures et immobiliers.
- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes aux 31 décembre.

	2020			2019		
Actions						
Contrats à terme normalisés	1 528 165 \$	34 615 \$	(1 804) \$	1 192 202 \$	16 997 \$	(267) \$
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	464 565	596	(636)	289 461	1 870	(1 742)
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	2 702 561	34 218	-	5 032 534	62 218	-
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps	1 154 193	7 990	(7 733)	1 951 973	5 440	(5 169)
Contrats à terme normalisés	2 495	-	-	-	-	-
Swaps sur défaillance de crédit						
Achetés	127 957	3 462	(12)	154 396	7 797	(254)
Vendus	21 976	253	(162)	20 646	393	(24)
Options	-	-	-	69 826	-	(49)
Produits de base						
Contrats à terme normalisés	786 919	51 873	(2 133)	630 312	32 037	(1 216)

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Moins de 1 an	5 484 705 \$	7 253 722 \$
De 1 an à 5 ans	1 228 751	1 987 244
Plus de 5 ans	75 375	100 384
	6 788 831 \$	9 341 350 \$

NOTE 6 : ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Normes internationales d'information financière établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- Niveau 1 – les cours de placements identiques sur des marchés actifs;
- Niveau 2 – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours);
- Niveau 3 – les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et des passifs relatifs aux dérivés, aux 31 décembre :

2020				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	1 381 852 \$	- \$	1 381 852 \$
Titres à revenu fixe	-	4 874 005	-	4 874 005
Actions	3 055 076	2 962 698	-	6 017 774
Infrastructure	-	-	1 389 413	1 389 413
Capital-investissement	-	-	2 080 559	2 080 559
Biens immobiliers	-	-	935 125	935 125
Sommes à recevoir relatives aux placements	124 974	609 854	-	734 828
Passifs relatifs aux placements	(8 321)	(1 597 451)	-	(1 605 772)
	3 171 729 \$	8 230 958 \$	4 405 097 \$	15 807 784 \$

2019				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	1 268 851 \$	- \$	1 268 851 \$
Titres à revenu fixe	-	4 287 053	-	4 287 053
Actions	2 856 617	2 638 791	-	5 495 408
Infrastructure	-	-	1 118 367	1 118 367
Capital-investissement	-	21 549	1 233 396	1 254 945
Biens immobiliers	-	-	825 255	825 255
Sommes à recevoir relatives aux placements	116 076	297 279	-	413 355
Passifs relatifs aux placements	(138 273)	(1 010 193)	-	(1 148 466)
	2 834 420 \$	7 503 330 \$	3 177 018 \$	13 514 768 \$

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1, le niveau 2 ou le niveau 3 au cours de 2020 ou 2019.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

2020				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	1 118 367 \$	825 255 \$	1 233 396 \$	3 177 018 \$
Acquisitions	336 398	152 275	714 976	1 203 649
Cessions	(189 489)	(28 626)	(199 306)	(417 421)
Gains réalisés	71 872	8 690	105 080	185 642
Gains (pertes) non réalisés	52 265	(22 469)	226 413	256 209
Solde de clôture	1 389 413 \$	935 125 \$	2 080 559 \$	4 405 097 \$

2019				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	1 107 494 \$	720 425 \$	903 251 \$	2 731 170 \$
Acquisitions	171 658	84 032	374 321	630 011
Cessions	(222 810)	(21 904)	(214 601)	(459 315)
Gains réalisés	110 938	6 381	103 306	220 625
Gains (pertes) non réalisés	(48 913)	36 321	67 119	54 527
Solde de clôture	1 118 367 \$	825 255 \$	1 233 396 \$	3 177 018 \$

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 3 291 k\$ (2 713 k\$ en 2019), de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 4 644 k\$ (4 166 k\$ en 2019) et des effets à recevoir à long terme d'une juste valeur de 19 394 k\$ (9 866 k\$ en 2019) et une rente d'une juste valeur de 1 845 k\$ (2 000 k\$ en 2019). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

(en milliers de dollars)	2020			2019
	Coût	Dépréciation et amortissement	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	6 226 \$	3 521 \$	2 705 \$	2 056 \$
Améliorations locatives	68	14	54	33
Matériel informatique	983	653	330	382
Mobilier, agencements et équipement	794	592	202	242
	8 071 \$	4 780 \$	3 291 \$	2 713 \$

NOTE 8 : CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les crédateurs et charges à payer une somme de 470 k\$ (0 \$ en 2019) en cotisations prépayées et actifs reçus préalablement aux fusions des régimes, et une somme de 13 727 k\$ (11 715 k\$ en 2019) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du Conseil selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis par les régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 9 : OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire du Régime. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations en matière de prestations de retraite comprennent la valeur des prestations conditionnelles accordées jusqu'au 1^{er} janvier 2024 et excluent d'autres prestations conditionnelles accordées par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins règlementaires (voir la note 10). Après la fin de l'exercice, une évaluation règlementaire a été soumise le 1^{er} janvier 2021 et la prochaine évaluation règlementaire devra être déposée le 1^{er} janvier 2024 au plus tard.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2020 s'établissaient à 12 723 844 k\$ (11 339 421 k\$ en 2019).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation est basé sur le taux de rendement net estimé à long terme des placements, reflète la composition de l'actif du Régime et est basé sur les attentes actuelles du marché. Le taux d'inflation se situe à mi-chemin de la fourchette cible d'inflation de la Banque du Canada, comprise entre 1 % et 3 %. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre se résument comme suit :

	2020	2019
Taux d'actualisation	4,95 %	5,15 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation réel	2,95 %	3,15 %

Les changements d'hypothèses actuarielles entre 2019 et 2020 ont entraîné une augmentation de 376 323 k\$ des obligations au titre des prestations en raison d'une diminution de 20 points de base du taux d'actualisation et d'une modification de certaines hypothèses démographiques (entre 2018 et 2019, une augmentation de 486 103 k\$ des obligations au titre des prestations était due à une baisse de 35 points de base du taux d'actualisation).

Gains ou pertes actuarielles

Les pertes actuarielles découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2020, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 32 141 k\$ (pertes de 79 921 k\$ en 2019). En 2020, des pertes actuarielles ont découlé des pertes démographiques et l'octroi de prestations conditionnelles conformes à la Politique de financement du Régime, compensées par une progression des salaires moins importante que prévu. En 2019, les pertes actuarielles s'expliquent par des pertes démographiques, l'octroi de prestations conditionnelles ainsi que la progression des salaires plus importante que prévu.

Dispositions du Régime

Aux termes de la conception DBprime, les taux de cotisation (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des employés étaient de 11,2 % des gains cotisables jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (58 700 \$ en 2020 et 57 400 \$ en 2019), et de 14,8 % des gains cotisables supérieurs au MGAP jusqu'à concurrence du maximum des gains ouvrant droit à pension établi par le gouvernement fédéral (175 156 \$ en 2020 et 171 368 \$ en 2019).

Aux termes de DBplus, le taux de cotisation sur les gains cotisables (tels que définis par le Texte du Régime) des employeurs et des employés est établi sur une base individuelle, d'un employeur à l'autre, à condition que le taux de cotisation combiné de l'employeur et de l'employé ne puisse pas dépasser 18 % des gains cotisables.

NOTE 10 : EXCÉDENT

L'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations au titre des obligations au titre des prestations de retraite fait en sorte que le Régime affiche un excédent de 3 122 434 k\$ au 31 décembre 2020 (2 202 992 k\$ en 2019). L'excédent aux fins des états financiers diffère de l'excédent règlementaire. L'excédent règlementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent règlementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser un déficit de solvabilité. L'excédent règlementaire du Régime au 31 décembre 2020, qui a été déposé auprès de l'ARSF après la fin de l'exercice, s'élève à 3 270 120 k\$ (2 857 741 k\$ en 2019). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse du taux d'actualisation au 31 décembre 2020 entraînerait une baisse de l'excédent règlementaire d'environ 631 millions de dollars (583 millions de dollars en 2019).

Les écarts de mesure entre l'excédent règlementaire et l'excédent (déficit) comptable en 2020 de 147 686 k\$ (654 749 k\$ en 2019) découlent des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations, c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata du service utilisée pour les états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins règlementaires, selon laquelle la valeur actuelle des cotisations futures et des prestations au titre des services futurs sont aussi comprises. Étant donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent règlementaire est augmenté. L'écart en 2020 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 1 084 432 k\$ (865 005 k\$ en 2019), par lequel une partie des gains résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme est reportée et comptabilisée sur cinq ans afin de déterminer l'excédent règlementaire.

NOTE 11 : COTISATIONS

(en milliers de dollars)	2020	2019
Participants		
Services courants	274 056 \$	251 161 \$
Rachats de services antérieurs	8 696	10 916
Employeurs		
Services courants	274 777	251 545
Rachats de services antérieurs	4 332	3 324
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	26 201	22 026
	588 062 \$	538 972 \$

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations de l'employeur et des employés dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois; des intérêts sont imposés sur les cotisations versées en retard. Les régimes interentreprises comme le Régime des CAAT ne sont pas en mesure de déterminer si des cotisations n'ont pas été versées, car ils n'ont pas un accès courant aux données sous-jacentes relatives aux employés. Chaque année, le Régime effectue un rapprochement des services et des salaires déclarés par les employeurs avec les cotisations reçues au nom de chaque participant. Des rajustements sont effectués pour les paiements excédentaires ou insuffisants. Au 31 décembre 2020, des cotisations à recevoir des employeurs de 18 931 k\$ et des cotisations à recevoir des participants de 18 861 k\$ avaient été perçues l'année suivante (16 302 k\$ en cotisations de l'employeur et 16 275 k\$ en cotisations des participants en 2019).

NOTE 12 : REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, après l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Produit d'intérêts	121 043 \$	136 101 \$
Produit de dividende	108 534	215 413
Autres produits	3 513	3 664
	233 090	355 178
Gains de placement		
Gain réalisé	699 704	630 228
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	758 060	830 412
	1 457 764	1 460 640
Revenu de placement avant frais de placement	1 690 854	1 815 818
Frais de gestion des placements	(109 649)	(80 498)
Coûts de transaction	(5 682)	(4 655)
	1 575 523 \$	1 730 665 \$

Le revenu de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Placements à court-terme ³	(32 463) \$	277 348 \$
Titres à revenu fixe	414 042	300 392
Actions	796 274	879 407
Infrastructure	167 998	110 404
Capital-investissement	347 427	198 284
Biens immobiliers	(2 424)	49 983
	1 690 854 \$	1 815 818 \$

³Comprend les pertes sur les options et les contrats de change à terme et les contrats à terme sur marchandises de 123 903 k\$ (gains de 234 463 k\$ en 2019).

NOTE 13 : REVENUS NON LIÉS AUX PLACEMENTS

Les revenus non liés aux placements comprennent les intérêts comptabilisés sur les sommes à recevoir à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 14 : PRESTATIONS

Prestations de retraite	550 201 \$	474 514 \$
Paiement à la cessation de participation	51 168	40 051

NOTE 15 : CHARGES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

Salaires et avantages sociaux	6 698 \$	4 671 \$
Frais de garde	1 419	1 462
Autres services professionnels	1 495	958
Locaux et équipement	838	833
Communications et déplacements	155	371
Honoraires des auditeurs	162	94
Conseil et Comité de parrainage	39	46
Honoraires des actuaires	25	14

FRAIS DE GESTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE

(en milliers de dollars)	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	27 522 \$	19 144 \$
Locaux et équipement	6 021	4 931
Autres services professionnels	3 041	1 652
Communications et déplacements	995	933
Frais de garde	459	435
Honoraires des actuaires	383	219
Conseil et Comité de parrainage	191	161
Honoraires des auditeurs	162	86
	38 774 \$	27 561 \$

NOTE 16 : ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2020, ces engagements totalisaient 2 416 229 k\$ (1 496 503 k\$ en 2019).

Le Régime loue ses locaux aux termes d'une entente de location-exploitation qui prend fin le 30 novembre 2027. En outre, divers contrats de location d'équipement ont été conclus avec des dates d'expiration allant de 2021 à 2025. Les loyers à payer pour le reste de la durée des locations totalisent 25 161 k\$ et se répartissent comme suit au cours des cinq prochains exercices : 1 831 k\$ en 2021, 2 437 k\$ en 2022, 2 484 k\$ en 2023 et 2 493 k\$ en 2024 et 2 474 k\$ en 2025.

NOTE 17 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées au Régime comprennent les promoteurs du Régime et les collègues participants en Ontario.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties liées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux employeurs participants les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du Régime et autres réunions connexes de même que pour ceux se rapportant aux services rendus. En 2020, ces remboursements aux employeurs participants ont totalisé 55 k\$ (43 k\$ en 2019).

NOTE 18 : GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnisations.

NOTE 19 : TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DES RÉGIMES DE RETRAITE EXISTANTS

En 2020, le Régime a conclu des accords avec les promoteurs de divers régimes de retraite à employeur unique pour qu'ils fusionnent les actifs et les obligations de leurs régimes de retraite (« régimes de retraite ») au Régime des CAAT.

Dès l'approbation de l'ARSF et après le transfert des actifs de ces régimes de retraite au Régime des CAAT, celui-ci devient alors responsable du versement des prestations actuelles et futures aux participants des régimes fusionnés. En 2020, 642 millions de dollars d'obligations de retraite (796 millions de dollars en 2019) ont été pris en charge par le Régime de retraite des CAAT (et inclus dans les obligations de retraite du Régime) et 788 millions de dollars d'actifs des régimes fusionnés (1.006 millions de dollars en 2019) ont été transférés au Régime, devenant ainsi une composante de ses actifs de placement.

Des placements à long terme.

Survol des dix dernières années.

Survol des dix dernières années

(non audité)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Finance (en millions de dollars)										
Placements à court terme	1 382	1 269	1 161	987	1 028	808	714	709	562	288
Titres à revenu fixe	4 874	4 287	3 351	3 145	2 543	2 459	2 260	1 940	1 793	2 058
Actions	6 018	5 495	4 279	5 047	4 452	4 267	4 052	3 838	3 290	2 750
Infrastructure	1 389	1 118	1 107	844	745	600	400	297	237	217
Immobilier	935	825	720	558	469	419	407	379	339	301
Capital investissement	2 081	1 255	928	649	516	471	311	183	119	47
Dérivés (montant net)	120	118	(206)	62	33	(181)	(42)	2	-	20
Total des placements	16 799	14 367	11 340	11 292	9 786	8 843	8 102	7 348	6 340	5 681
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(953)	(825)	(524)	(506)	(398)	(251)	(137)	(221)	(80)	(54)
Actif net disponible pour le service des prestations	15 846	13 542	10 816	10 786	9 388	8 592	7 965	7 127	6 260	5 627
Cotisations	588	539	495	444	443	432	417	368	355	312
Revenu de placement (perte)	1 576	1 731	40	1 432	700	621	808	860	624	178
Revenu non lié aux placements	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts des actifs des régimes fusionnés	788	1 006	-	-	106	-	-	-	-	-
Paiement des prestations	(601)	(515)	(479)	(457)	(431)	(406)	(369)	(344)	(332)	(302)
Charges administratives	(50)	(36)	(25)	(21)	(22)	(20)	(18)	(18)	(14)	(13)
Variation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 304	2 725	31	1 398	796	627	838	866	633	175
Rendements										
Rendement annuel, avant déduction des frais	12,0 %	16,8 %	1,4 %	16,8 %	8,8 %	9,0 %	12,3 %	14,5 %	11,8 %	4,1 %
Rendement annuel, après déduction des frais	11,1 %	16,0 %	0,5 %	15,8 %	8,1 %	8,1 %	11,5 %	13,9 %	11,3 %	3,4 %
Participation										
Participants actifs	43 700	39 900	32 200	29 400	28 400	26 500	24 700	22 000	21 400	20 500
Participants titulaires de droits différés	3 400	2 200	1 600	1 400	1 400	1 400	1 800	1 700	1 300	1 100
Participants retraités	21 800	19 300	16 100	15 500	14 900	14 000	13 500	13 100	12 600	12 100
Total des participants	68 900	61 400	49 900	46 300	44 700	41 900	40 000	36 800	35 300	33 700
État de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation (aux 31 décembre)										
Situation de capitalisation	118,8 %	117,9 %	119,9 %	118,1 %	113,3 %	110,4 %	107,2 %	105,1 %	103,6 %	101,7 %
Excédent (déficit) de capitalisation	3 270 \$	2 858 \$	2 618 \$	2 269 \$	1 601 \$	1 179 \$	773 \$	525 \$	347 \$	154 \$
Taux d'actualisation	4,95 %	5,15 %	5,50 %	5,60 %	5,60 %	5,70 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,90 %

Les chiffres sont arrondis. *Évaluations non déposées



Régime de retraite des CAAT

250, rue Yonge, bureau 2500

C.P. 40, Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

This document is also available in English.

01-2022
ISSN 2369-257X

